

Des conventions particulières dans l'industrie du gant

(VOIR PAGE TROIS)



VOL. XXVII — No 39

Montréal, 26 octobre 1951

"OUVRIERS, PRODUISEZ!"

Un patron réclame la confiance...

... et congédie un jeune employé pour activité syndicale — Chez Janin et Trudeau de Montréal

Gilles Barrette, un jeune employé de la maison Janin et Trudeau, grossistes de Montréal, se souviendra longtemps de sa première expérience syndicale. Convaincu que nous vivons dans un pays libre où le syndicalisme est admis, respecté et protégé par les lois, Barrette entreprit d'organiser un syndicat parmi ses camarades de travail.

Il semble que le terrain ait été tout prêt, dans l'entreprise en question, puisque, en quelques jours, une forte proportion des employés signaient leur carte d'adhésion au syndicat et payaient le premier mois de leur cotisation.

Tout allait donc très bien quand un jour, le patron de l'entreprise, M. Paul Trudeau, fit demander Barrette à son bureau et lui enjoignit de lui montrer la liste de ceux qui avaient signé leur adhésion au syndicat. Comme Barrette refusait, en y mettant tous les détours et toutes les formes possibles, M. Paul Trudeau le congédia sans autre forme de procès.

* * *

Vous croyez que c'est tout? Patience. L'opération anti-syndicale n'était pas encore terminée. La suite nous est racontée par un autre employé de la maison, dans un affidavit ainsi rédigé:

"Mardi, le 22 octobre 1951, vers 5.00 heures p.m., M. Paul Trudeau convoqua tous les employés dans la salle de conférences. Il parla lui-même aux ouvriers réunis. Il nous dit: "Tout le monde est au courant qu'une Union est à se former parmi les employés. Dans notre maison, une Union n'est pas nécessaire parce que notre maison est différente des autres compagnies de gros. Les conditions sont meilleures et vous êtes bien traités.

"Il me serait facile de congédier immédiatement au moins 15 employés (sur 60). Le quart seulement du personnel actuel serait suffisant.

"Je pourrais nommer un à un les noms de tous ceux qui ont signé leur carte d'adhésion à l'union.

"Vous vous êtes aperçu que M. Barrette a été congédié. Il l'a été, non pas parce qu'il a tenté de former une union, mais bien parce qu'il a manqué de confiance dans la direction de la maison. Vous avez été fous de faire confiance à un jeune homme comme ça qui est trop jeune, à vingt ans, pour diriger un mouvement. C'est comme si on appelait le plus jeune des employés de l'expédition pour administrer notre maison."

* * *

Cela se passe à Montréal, en 1951. Inutile de dire que des démarches sont en cours devant la Commission des Relations ouvrières.

Mais quel qu'en soit le dénouement, cet incident reste très significatif. Il indique la nécessité, parallèlement à l'éducation ouvrière, d'une éducation patronale en bonne et due forme. Il faudrait que les patrons, s'ils ne connaissent pas les principes élémentaires des relations industrielles, connaissent du moins la loi et apprennent à la respecter.

DANS LA FOURRURE

LA GREVE A PRIS FIN

Le Syndicat national des Employés en Fourrure de Québec a signé mercredi dernier avec l'Association des Marchands détaillants (Section Québec) une entente qui mettait fin à la grève déclarée plus de trois semaines auparavant.

Le règlement, qui comprend une augmentation de \$3.50 par semaine rétroactive au 15 juin dernier, accorde aux ouvriers des avantages plus importants que ne le faisait la décision arbitrale dont la grève voulait forcer l'application. L'entente prévoit encore une augmentation immédiate de \$4.25 par semaine jusqu'au 1er mars et, à cette date, une augmentation de 5%. Les ouvriers obtiennent encore un boni de vie chère à raison

de 1% d'augmentation par point au delà de l'indice 190.

Le contrat sera en vigueur jusqu'au 29 février 1953, soit pour une durée de 16 mois.

Ce sont MM. Racine et Cantin, officiers du Syndicat, aidés de MM. Harmégnies et Marius Bergeron, qui ont conduit les négociations. Il est entendu que tous les grévistes sont repris sans qu'il soit question de représailles.

nous disent MM. Saint-Laurent, Howe et consorts. Mais des ouvriers peuvent-ils produire quand ils sont en chômage ?

Le "Travail" signale à ses lecteurs quelques faits trop peu connus sur la situation actuelle de l'emploi dans la province

Quand les ouvriers réclament la régulation des prix, MM. Saint-Laurent, Howe et leurs collègues nous parlent de dépenser moins et de produire davantage. Pour les ouvriers du textile, du vêtement, de la chaussure, ces conseils sont d'autant plus ridicules qu'un chômage sévère sévit dans ces différents secteurs. Les ouvriers peuvent-ils produire quand l'usine les met à pied? Peuvent-ils tellement dépenser quand ils n'ont pas de revenu?

La situation: des faits

Du chômage actuel, les ministres fédéraux ne nous parlent pas. C'est pourquoi il faut que nous leur en parlions nous-mêmes. Limitons-nous à ce que nous connaissons le mieux: notre coin de pays. Il y règne une situation intolérable. En effet, plusieurs industries mesurent le travail au compte-goutte à leurs ouvriers.

Dans l'habit pour homme, l'industrie ne travaille qu'à 50% de sa production normale et 75% des 15,000 ouvriers de cette industrie se trouvent en chômage complet ou partiel.

Quand nous parlons ici de chômage partiel, cela signifie que les ouvriers n'ont qu'une, deux ou au plus trois journées de travail par semaine.

Dans l'industrie de la chemise, qui comprend 5,000 ouvriers, on ne travaille qu'à 50% de la capacité de production et 4,000 ouvriers environ sont en chômage total ou partiel.

L'industrie de la fourrure compte 300 chômeurs sur 2,000 ouvriers.

L'industrie du manteau pour dames ne produit qu'à 60% et compte 2,500 chômeurs sur 3,500 ouvriers.

L'industrie de la robe travaille à 70% de son rythme normal et laisse en chômage total ou partiel 10,000 de ses 14,000 ouvriers.

Dans le textile, on produit 60% seulement de ce qu'on pourrait produire et l'on estime à 12,000, des 17,000 ouvriers, ceux qui souffrent de chômage.

Tracasseries

Il faudrait parler aussi, au sujet du chômage partiel, des tracasseries sans nom des bureaux de l'assurance-chômage. Les compensations exigent de longues séances d'attente à chaque semaine et nous connaissons des bureaux de campagne où l'on renvoie cavalièrement les travailleurs en leur disant de "revenir quand ils seront en chômage total". Nous connaissons aussi des patrons qui menacent leurs ouvriers de congédiement s'ils sortent de l'usine leurs livrets d'assurance-chômage, les privant ainsi des compensations auxquelles ils ont droit.

Corruption

Ce désordre se complique de la corruption qui règne dans l'attribution des contrats de guerre. On demande des échantillons aux fabricants dont les ouvriers chôment et l'on donne ensuite les contrats à des amis politiques. Nous pouvons mentionner un cas où les contrats furent refusés à des manufacturiers de longue date et concédés à des amis politiques qui n'avaient même pas d'usines, qui

ont installé celles-ci pour exécuter les contrats.

Tout cela, le public en général peut l'ignorer mais les ouvriers le savent quand ils se trouvent privés de revenus. Pour compléter la sauce, le gouvernement refuse le contrôle des prix, augmente les taxes et encaisse des bénéfices de 500 millions tandis que les salariés tirent le diable par la queue.

Il est temps que tous prennent conscience de la situation et que les corps publics agissent. Le mouvement syndical bat la marche parce qu'il voit de plus près le sort de ses membres, mais c'est toute la population qui souffrira en définitive et c'est elle qu'il faut renseigner pour que la pression augmente sans cesse jusqu'à forcer à l'action un gouvernement qui se dérobe.

Appui aux ouvriers de la Wabasso

Les exécutifs de tous les syndicats de Shawinigan se sont réunis mercredi soir pour étudier la situation des ouvriers de la Wabasso, victimes de persécution antisyndicale. Ils ont décidé d'un commun accord de convoquer tous leurs membres à une assemblée spéciale qui sera tenue lundi soir à la salle du collège de l'Immaculée-Conception. Ce sera une assemblée de protestations qui fournira à tous les syndiqués de la ville l'occasion de condamner les manoeuvres des employeurs de la Wabasso.

Hier après-midi, les ouvriers de la Wabasso ont tenu une assemblée spéciale à la salle des syndicats et signé une requête qui a été adressée à la Commission des Relations ouvrières. La requête représente aux commissaires que chaque jour de retard à rendre une décision cause un mal considérable aux syndiqués de la Wabasso. Elle prie la Commission de procéder avec la plus grande rapidité dans ce cas flagrant de violation de nos lois ouvrières.

Cependant, la Wabasso a continué toute la semaine ses manoeuvres d'intimidation. Les employeurs ont tenu des assemblées pendant les heures de travail et les contremaîtres ont continué de poursuivre les ouvrières jusque dans leurs familles pour tenter de les convaincre de trahir leur syndicat. Les avocats de la C.T.C.C. se sont occupés de leur côté de compléter leur preuve et de hâter les procédures intentées à la compagnie.

M. Whitehead part "en voyage"

Les représentants de la Wabasso, nous apprend-on, ayant représenté à la Commission des Relations ouvrières que le gérant, M. Whitehead, se trouvait en voyage, la Commission a remis à plus tard (probablement dans quinze jours) sa décision sur les manoeuvres anti-syndicales de Shawinigan.

On ne saurait trop insister sur ce que révèle un tel "voyage" à un tel moment. Le pire, c'est que M. Whitehead a des "aides" qui pourront continuer la manoeuvre tandis que le "voyage" du gérant empêche la Commission de rendre une décision sur un problème aussi urgent.

Une école de délégués de département à Shawinigan

Le Conseil Central de Shawinigan prend une nouvelle initiative dans le domaine de l'éducation. Il vient de mettre sur pied une école de formation pour les délégués de départements, ou ceux qui sont susceptibles de le devenir dans les différentes usines de la région.

Organisation de l'école:

L'école se tiendra une fois par semaine, sous la direction des libérés du Conseil Central. On y étudiera les techniques de négociations des griefs, en s'inspirant du manuel du délégué de département publié par le Service d'Education de la C.T.C.C. On discutera de la meilleure façon de répartir les délégués dans tel ou tel genre d'usine, la formation nécessaire à ces responsables, leurs relations, d'une part avec les ouvriers, d'autre part avec les contremaitres, leur importance dans la vie même du syndicat, etc.

En un mot, on essaiera de définir la fonction du délégué de département, non seulement en rapport avec le règlement des griefs, mais aussi avec tous les problèmes qui se présentent au travail, dans l'usine, pendant la durée d'une convention. Il s'agit, en effet, pour un délégué, non seulement de faire vivre le contrat, mais aussi le syndicat lui-même, en rendant tous les services que les ouvriers sont en droit d'attendre du mouvement syndical.

Point de départ d'un programme:

Pour cette Ecole, le Conseil Central croit avec raison pouvoir former l'équipe d'hommes qu'il faut pour rendre toujours plus vif l'esprit syndical et garantir la solidarité ouvrière dans la région. C'est le point de départ de tout un programme d'éducation qui comprendra, le printemps prochain, la tenue d'une session intensive.

Le Conseil Central se propose aussi de tenir des journées d'études au cours de l'hiver, à Shawinigan, Grand-Mère et La Tuque, pour faire connaître la déclaration de principes de la C.T.C.C.

Ailleurs dans la province:

Un peu partout dans la province, depuis le congrès, les Conseils Centraux ont tracé leurs programmes d'éducation pour l'année, à l'occasion du passage chez eux du directeur du Service d'Education de la C.T.C.C. Nous décrivons ces programmes, un par un, dans les prochains numéros, par exemple, ceux de Sherbrooke, Montréal, Québec, Sorel, Victoriaville, Nicolet.

F. J.

Souscriptions pour les grévistes de Shawinigan

(Suite)

Conseil central de Québec	\$200.00
Amiante — Asbestos	130.71
Vêtement — Victoriaville	200.00
Bois ouvré — Matane	100.00
Fédération du Commerce	100.00
Charpentiers-Menusiers — Québec	100.00
Bas Façonné — St-Hyacinthe	50.00
Surintendants et Contremaitres en construction de la province de Québec	50.00
Industrie du bois — Sayabec	25.00
Commis et Comptables — Jonquière	25.00
Employés du crayon — Drummondville	25.00

\$980.71

N.B.—Quelques syndicats se sont plaints au journal que leurs souscriptions en faveur des grévistes n'ont pas été mentionnées ici. Cela est dû au fait qu'ils les ont adressées directement à Shawinigan. Le Travail attend un rapport des grévistes eux-mêmes pour rendre compte de ces souscriptions. Nous ne pouvons publier ici pour le moment que la liste des chèques qui sont passés par la trésorerie de la C.T.C.C.

BOITE DE CARTON

Un plan commun

Le confrère Gérard Poitras nous communique les derniers développements survenus dans les syndicats de la boîte de carton.

Récemment, à Montréal, les délégués de différents centres de la province de Québec (Drummondville, l'Épiphanie et Montréal), se sont rencontrés afin de mettre

au point un plan commun de travail dans le but de mieux servir les intérêts des ouvriers de la boîte de carton.

A cette même réunion les délégués ont préparé, suivant les demandes de chacun des syndicats concernés, les amendements à négocier lors du prochain décret.

Ces demandes seront publiées dans LE TRAVAIL au moment où les négociations débiteront.

Après trois séances de conciliation, les Syndicats de la boîte de carton de Montréal et "The Paper Box Employer's Association" en sont arrivés à une entente.

Par la signature de cette nouvelle convention, les 700 ouvriers en cause obtiennent des augmentations de salaires qui varient entre 9 et 18 cents l'heure pour les hommes et entre 6 et 11 cents l'heure pour les femmes, ainsi qu'une fête supplémentaire payée, soit la St-Jean-Baptiste. Les ouvriers bénéficieront donc désormais de quatre fêtes chômées et payées. La clause de vacances qui se lisait comme suit: une semaine après une année de service et deux semaines après cinq années, reste la même avec en plus une journée supplémentaire pour chaque année de service.

Les syndicats étaient représentés par les confrères Raymond Naud, Roméo Charron, Albert Hillman et Gérard Poitras, agent d'affaires. L'Association des employés était représentée par: MM. J.-L. Constantineau, P. E. Brennan, Jack Milohin, Maurice Seigner, M. Newman. M. Léopold Roger agissait comme conciliateur.



Organe officiel de la Conf. des Travailleurs catholiques du Canada. Paraît tous les vendredis.

Directeur: GERARD PELLETIER

Administrateur: MARCEL ETHIER
Rédacteur en chef: FERNAND JOLICOEUR

Publiciste: ROGER MCGINNIS

Bureaux: 1231 est, rue DeMontigny, Montréal — FA. 3694

Abonnement: Un an, \$1.50; le numéro, 5 cents

Publié par la Confédération des Travailleurs catholiques du Canada et imprimé par L'Imprimerie Populaire Limitée, 434 Notre-Dame est, Montréal.



Ministre des Postes, Ottawa. Autorisé comme envoi postal de la deuxième classe.

DANS LE M

Nouvel élan de l'éducation ouvrière

Un plan détaillé pour l'année qui vient — Non seulement des cours mais de l'action — "Arbitrages modèles" et "Soirées ambulantes".

Mardi soir, le 16 octobre dernier, en présence d'une quarantaine d'officiers des 20 syndicats affiliés au Conseil Central de Joliette, M. Fernand Jolicoeur, directeur de l'Education à la C.T.C.C., a présenté un commentaire judicieux de la Déclaration de principes de la C.T.C.C. Cette réunion spéciale, qui s'est tenue sous la présidence du confrère Henri Thouin, président du Conseil Central de Joliette, avait été convoquée pour deux raisons principales, permettre, d'abord, aux délégués présents au dernier Congrès de la C.T.C.C. de présenter un rapport détaillé des principaux faits du congrès et élaborer ensuite en collaboration avec le directeur de l'Education, un programme d'éducation pour l'année.

Le comité d'éducation:

Depuis la fondation d'une Ecole d'Action ouvrière, il y a deux ans, un comité régional d'éducation, responsable à l'Assemblée générale du Conseil, a été mis sur pied à Joliette. Ce comité a la responsabilité de toutes les initiatives dans le domaine de l'éducation. Avant l'Assemblée générale dont il est question plus haut, le confrère Jolicoeur avait rencontré les membres de ce comité pour jeter les bases d'un programme pour l'année. Voici ce qui a été présenté et adopté à l'unanimité par l'Assemblée générale du Conseil.

L'action éducative du comité porte sur trois plans différents:

1.—Des cercles d'études hebdomadaires, à l'intention de 10 ou 12 fervents de l'Education syndicale, triés sur le volet par l'Exécutif de chaque syndicat, et ayant ou devant participer à la session d'été annuelle de l'Ecole d'Action ouvrière.

2.—Des journées mensuelles d'éducation à l'intention, principalement, des officiers de tous les syndicats affiliés au Conseil.

3.—Des soirées d'éducation à l'intention des syndicats éloignés de Joliette, c'est-à-dire l'Épiphanie (25 milles de Joliette), pour les deux syndicats du Bois ouvré; l'Assomption (18 milles de Joliette), pour le syndicat de la Chaussure; Berthier (18 milles de Joliette), pour le nouveau syndicat de la Métallurgie; Saint-Charles de Mandeville (30 milles de Joliette), pour le syndicat du Bois ouvré; Saint-Jacques de Montcalm (10 milles de Joliette), pour le syndicat des Travailleurs du Tabac, et Crabtree Mills (6 milles de Joliette), pour le syndicat de la Pulpe et du Papier.

Le programme détaillé pour chaque domaine particulier est le suivant:

1. Les Cercles d'études:

Etude des deux plaquettes du Service d'éducation.

—Syndicat: instrument de libération des travailleurs.

—Délégué de Département.

Cette étude des plaquettes sera constamment rattachée à la Déclaration de Principes de la C.T.C.C. Par exemple, au chapitre qui traite du sujet: "Comment faire marcher un syndicat" ou "Structure de la C.T.C.C.", on en profitera pour expliquer le sens du texte de la déclaration de prin-

cipes qui affirme que "la C.T.C.C. est une organisation démocratique et libre" ou que "la C.T.C.C. a foi dans la démocratie". Ce n'est là qu'un exemple entre cent autres.

En regard des cercles d'études de chaque semaine, le Comité régional d'éducation veut expérimenter, cette année, une nouvelle formule. Lorsqu'on sera parvenu à la partie de la plaquette "Syndicat: instrument de libération des Travailleurs", qui traite de la négociation de la convention collective, par exemple, au lieu de faire de la convention une étude théorique, sèche et aride, le Comité passera à l'action. On reproduira, on jouera pour ainsi dire une séance de négociation, de conciliation et d'arbitrage. Excellente occasion, pour une, de mettre dans la bouche du personnage "patrona" des conceptions erronées sur les droits exclusifs de la Direction, quitte à les faire fustiger par le personnage "syndical". En résumé: on n'écrit que pas les ouvriers uniquement par des cours mais par des discussions vivantes.

2. Journées mensuelles d'éducation:

- Novembre: Réunion d'officiers. Thème: Forum sur la Lettre pastorale.
- Décembre: Réunion pour les épouses des officiers de syndicats. Souper mixte: Officiers de syndicats et épouses. Cinéma: Film-Contrat de travail.
- Janvier: Réunion des officiers des syndicats et des dirigeants de la J.O.C.F. et de la J.O.C.F. Thème: Forum sur la Lettre pastorale.
- Mars: Rétraite fermée pour les syndiqués.
- Avril: Congrès régional annuel.
- Mai: Dimanche de la Justice sociale.
- Juin: Session d'été de l'Ecole d'Action ouvrière.

3. Soirées d'éducation ambulantes:

A l'intention des syndicats de l'extérieur de la ville de Joliette.

Mêmes thèmes que ceux développés aux journées mensuelles d'éducation.

Voilà le plan d'ensemble qui a été établi à Joliette, mardi soir, le 16 octobre dernier. M. le chanoine Henri Pichette, aumônier général de la C.T.C.C., qui assistait à la réunion, a lancé, à l'issue de la soirée, un vibrant appel aux syndiqués. Avec une conviction vraiment communicative, il a demandé aux ouvriers "de rechercher la vérité et de ne pas se laisser endormir par le confort trompeur et factice qui caractérise le régime économique dans lequel nous vivons, confort relatif qui endort dans une fausse sécurité et qui empoisonne notre existence quotidienne, sans même que nous nous en doutions."

Salaires de famine chez Dupuis

Un exhibit déposé devant le tribunal d'arbitrage, le 17 octobre dernier, par M. Léonard Dubé, directeur du personnel au Comptoir Postal, a révélé que la moyenne des salaires payés dans cette entreprise était la suivante:

au 29 mai 1950: 55 cents l'heure;

au 5 mai 1951: 60 cents l'heure;

au 28 mai 1951: 61 cents l'heure.

A une question posée par M. Gérard Picard, procureur, à savoir si la lettre "S" devant le numéro d'un employé sur une carte de poinçon voulait dire supplémentaire, M. Dubé a répondu: "La lettre 'S' ne veut pas dire employé supplémentaire. Je ne sais pas la signification originale de cette lettre. Nous nous en servons pour différencier un mode de paiement."

Ensuite il y eut la déposition de quelques exhibits concernant les bonis ou commissions payés pour une certaine catégorie d'employés.

Les questions posées à M. Dubé par l'arbitre patronal et par le procureur du syndicat ont démontré que sur un de ces exhibits il y avait des POSSIBILITES de commissions qui n'avaient jamais été payées et qui ne le seront peut-être jamais.

M. Gérard Picard a dit au Tribunal qu'il serait disponible pour deux séances, soit le 23 et le 24 octobre.

MOUVEMENT

VOUS M'EN DIREZ TANT

Des conventions particulières dans l'industrie du gant

Après plusieurs années de travail ardu, de négociations difficiles, longues et souvent infructueuses entre employeurs et ouvriers de la ganterie, on entrevoit désormais le moment où tout ce travail va porter fruit.

En effet, après de nombreuses années sous le régime d'un décret, les travailleurs vont maintenant profiter de leur organisation syndicale qu'ils ont développée ces derniers temps. La signature de conventions particulières aux diverses entreprises ne semble plus être qu'une question de mois.

Voilà ce qui ressort d'une entrevue avec M. Roland Thibodeau, président de la Fédération nationale des Gantiers. La Fédération, nous annonce M. Thibodeau, vient de s'entendre avec la Canadian Gloves Manufacturers Association sur un projet de contrat qu'elle va proposer à tous ses syndicats et que l'Association, de son côté, a fait accepter par tous les employeurs qui se trouvent dans ses rangs. Le projet peut donner naissance à des ententes fort intéressantes.

Les compagnies et les ouvriers

Dix compagnies de Montréal, trois de Marieville, quatre de Québec, une de l'Ancienne Lorette et une de St-Tite se trouvent concernées par le projet. Quelque 1500 travailleurs bénéficieront de l'entente.

La convention

On trouve dans la convention la plupart des clauses fondamentales que les ouvriers gantiers réclament depuis très longtemps: atelier fermé, arbitrage des griefs, retenue syndicale, etc.

La convention stipule une augmentation de 10% sur les salaires, rétroactive au 5 mars 1951.

La semaine de travail est fixée à 40 heures répartie sur 6 jours avec quatre heures de travail le samedi matin. Le temps supplémentaire sera payé à temps et demi.

Le contrat comprend trois congés payés. Les vacances sont fixées à une semaine et demie après trois ans, rémunérées à raison de 3% du salaire annuel; deux semaines après 5 ans à raison de 4%.

Un boni de vie chère apparaît aussi au contrat.

La convention prévoit enfin l'installation d'horloges-poinçons dans toutes les usines pour enregistrer les heures de travail des employés, les changements dans les méthodes de production, les amendements au décret, et le règlement des griefs selon un tribunal d'arbitrage dont la décision serait finale, l'affichage d'avis dans l'usine, et la permission pour les représentants de l'union de s'absenter pour affaires syndicales.

Le président de la Fédération nationale des gantiers, M. Roland Thibodeau, nous avise qu'il va soumettre à tous les syndiqués de la Fédération les avantages que procurera une telle convention en vi-

sitant les centres.

Ce n'est qu'au retour de cette tournée provinciale que la Fédération prendra une décision quant à la signature de la convention telle que proposée.

Huit syndicats négocient en même temps

La Fédération Nationale des Travailleurs de l'Industrie du Vêtement, communique les nouvelles suivantes :

Les syndicats de huit usines de vêtements fins, situées hors de la région de Montréal ont décidé de poursuivre collectivement leurs négociations avec l'Association des Fabricants de Vêtements du Québec. Après l'échec des négociations de première instance et le recours à la conciliation, le différend a été porté à l'arbitrage. La partie syndicale a terminé sa preuve et la partie patronale a entrepris la sienne lundi dernier.

Voici les demandes soumises par les syndicats au tribunal: 1. Réductions de la semaine de travail de 44 à 40 heures, sans réduction de salaire; 2. Garantie d'un salaire hebdomadaire de 36 heures ouvrables; 3. Augmentation de salaire de 20 cents, plus une augmentation de 20% au-dessus du taux horaire fixé par le décret pour les ouvriers travaillant à la pièce; 4. Garantie d'une semaine de travail, chaque fois qu'un employé est appelé à l'ouvrage; 5. Toutes fêtes chômées; 6. Application immédiate d'une décision arbitrale en cas de renvoi; 7. Maintien du fonds d'éducation créé en 1949 et auquel les ouvriers versent une contribution de 1/2 cent de l'heure ou-

vrée, retenue par l'entremise des compagnies; 8. Maintien de la retenue syndicale et de l'atelier syndical parfait, tel qu'en vigueur dans le dernier contrat; 9. Substitution du salaire hebdomadaire normal au système de pourcentage, pour les vacances.

Les compagnies intéressées dans cet arbitrage sont: Fashion Craft et Ruben Brothers (fabricant de Semi-Ready), toutes deux de Victoriaville; S. Ruben, de Sherbrooke; J. Alkin, de Farnham; Raoul Garneau et fils, Gardner Clothing et Dorsman, de Québec. 2,225 ouvriers seront affectés par l'issue de ce différend.

Importantes négociations

La Fédération entreprendra bientôt de négocier avec la Cie Mastercraft, de Québec, pour obtenir des demandes analogues. Elle doit rencontrer le propriétaire, M. Maurice Pollack, vendredi prochain. La Fédération a également commencé de négocier avec la Cie Utility Textile, de Victoriaville; elle a eu recours à la conciliation pour le cas de Gardner Clothing (atelier des vêtements de travail) de Québec.

Enfin elle présente actuellement à un tribunal d'arbitrage ses demandes pour une convention collective de travail, à la Cie Houde et Laroche, de Sainte-Croix de Lotbinière.

La crise s'aggrave 238 logis libres sur 246,700 à Montréal

Les projets mis de l'avant par la Fédération des Caisses populaires, afin de permettre la construction de nouveaux logements, sont

salués avec reconnaissance par la classe ouvrière car nous ne pouvons fermer les yeux sur une aggravation sérieuse de la crise du logement au cours des derniers mois.

Comme les compagnies prêteuses ne peuvent plus prêter, ne disposant plus de la liquidité nécessaire, les coopératives d'habitation, qui ont construit 1,200 maisons environ l'an dernier n'en construisent cette année que 125.

Ce manque de liquidité n'affecte d'ailleurs pas seulement les coopératives mais tous les contracteurs qui comptent sur des salariés pour acheter leurs maisons.

Ainsi, à Montréal, d'après les chiffres officiels de la ville, on a émis en 1950 11,607 permis de construction, alors que le chiffre n'atteindra pas 10,000 cette année. Au premier octobre, 5,936 seulement avaient été émis, contre 8,216 à la même date l'an dernier.

Enfin, sur 246,700 logis que compte la métropole, on n'en trouvait que 238 à louer lors de la dernière enquête. Encore faudrait-il voir de quels logis il s'agissait et à quel prix.

Il est donc de toute première importance que nos sociétés préparent des projets et qu'elles agissent auprès des autorités pour que le gouvernement vienne à l'aide de ceux qui veulent construire.

M. Drew nous lâche

Il était à prévoir que M. George Drew, grand ami politique des compagnies, tout comme M. Saint-Laurent d'ailleurs, finirait par nous lâcher en matière de contrôle des prix. Il avait proposé la régie en janvier dernier, à la grande surprise de tous, mais probablement parce qu'elle ne risquait guère d'être appliquée...

Quelques mois plus tard, il vient de nous lâcher. Il ne réclame plus la régie. Il propose les cinq moyens suivants :

- M. Drew a dit que le gouvernement devrait :
- 1 — réduire les dépenses du gouvernement, 2 — augmenter la production en abolissant les restrictions, 3 — lancer un programme de construction qui procurera des foyers à la population du Canada qui en a besoin, 4 — donner suite au programme de développement des ressources du Canada, 5 — adopter des contrôles sélectifs propres à empêcher la hausse des prix de matériaux et approvisionnements dont le gouvernement a besoin pour des fins de défense.

(LE DEVOIR)

Nous ne contesterons pas à M. Drew que ce sont là des moyens qui ont une valeur et qu'il faut les appliquer au plus tôt. Mais nous savons qu'ils ne sont pas suffisants. Et nous devons constater que M. Drew se range désormais avec le gouvernement, c'est-à-dire qu'il est prêt à employer contre la hausse tous les moyens... à l'exception de ceux qui feraient mal à ses amis de la grande finance et du petit commerce.

MANGER DU CHEVAL

Le CANADA, journal quotidien de Montréal, publiait mardi dernier l'entrefilet suivant qui vaut la peine d'être reproduit ici:

Des patrons qui s'efforcent d'équilibrer le budget de leurs employés ont conçu l'ingénieuse idée de stimuler la vente de la viande chevaline dans la métropole. S'il faut les en croire, l'économie que réalise un travailleur en mangeant du cheval équivaut à une augmentation de salaire.

C'est pourquoi ils ont placé des affiches dans leurs usines, affiches qui exhortent l'ouvrier à manger du cheval, du bon cheval. "Visitez la boucherie chevaline de Ville Saint-Pierre", lit-on notamment dans un atelier de cette municipalité.

Nul ne sait ce qu'en pensent les chevaux.

Mais nous croyons deviner ce qu'en pensent les ouvriers. Ils devraient répliquer en affichant une recommandation au Patron: "Mangez du cheval vous-même et versez-nous la différence de prix en augmentations de salaires". Ça ne ferait peut-être pas une grande différence dans les salaires mais le patron saurait désormais comme il est agréable de se faire donner des conseils sur son alimentation.

Les grands Oubliés

Les manufacturiers de chaussures ont tenu la semaine dernière leur congrès annuel à l'hôtel Mont-Royal de Montréal. Deux étages de l'hôtel se trouvaient remplis d'échantillons et plusieurs discours, naturellement, ont été prononcés. Entre autres le suivant, tel que rapporté par *Le Canada*:

Depuis ses origines coloniales, à l'époque où l'intendant Talon faisait venir des tanneurs de France, l'industrie canadienne de la chaussure s'est considérablement développée, disait aujourd'hui un organisateur du congrès. L'an dernier, elle a fabriqué 34 millions de paires de chaussures, évaluées à plus de cent millions de dollars.

La fabrication et la distribution de cette production requièrent les services d'environ 80 tanneries, de plus de 75 entreprises dans les industries connexes et de quelque 6,000 détaillants. C'est la seconde fois que des représentants de ces divers groupes se rencontrent en congrès. Ils s'étaient ainsi réunis l'an dernier à Québec.

Les quelques milliers d'ouvriers qui fabriquent les chaussures de tous ces messieurs seront peut-être surpris de voir qu'ils ne sont même pas mentionnés. Ils jouent pourtant un rôle assez important puisque sans eux... il n'y aurait pas de chaussures, donc pas d'entreprises, pas d'usines et pas de détaillants!

Il est tout de même curieux qu'on commette des oublis semblables dans un congrès aussi bien organisé. Est-ce un oubli volontaire? Les employeurs de la chaussure en veulent-ils à leurs ouvriers de leur réclamer des salaires convenables? Ce serait assez méprisable mais comme tout arrive...

Encore la grève de l'amiante

Commentant le livre de M. Alfred Charpentier: *Montée triomphante de la C.T.C.C.*, M. Léopold Richer répète, dans *Notre Temps* du 13 octobre, sa confiance dans notre mouvement. Toutefois, il glisse dans son article un paragraphe qui nous paraît bien curieux:

L'ouvrage de M. Charpentier contient certains passages ici et là, et heureusement rares, qui mériteraient d'être précisés. Sans parler de la question des cartels, question qu'il faut toujours aborder avec beaucoup de prudence, il y a celle de l'appui que l'Episcopat de la province de Québec a accordé aux familles des grévistes de l'amiante en 1949. M. Charpentier écrit: "En tête de tous ces concours, l'Episcopat de la province posa le geste magnanime de décréter des quêtes dans toutes les églises pour secourir les travailleurs de l'amiante". Nous sommes plutôt d'avis que l'Episcopat a surtout voulu secourir les familles des grévistes qui étaient dans une grande misère. Entre les deux formules il y a une marge considérable.

"Secourir les travailleurs de l'amiante" ou bien "secourir les familles des grévistes qui étaient dans une grande misère", nous ne voyons pas entre ces deux formules la "marge considérable" qu'y place M. Richer. Car enfin, si les familles étaient dans la misère, les travailleurs, chefs de ces familles, y étaient sûrement eux aussi!

M. Richer veut-il dire que NN. SS. les évêques ne voulaient secourir que les familles et laisser crever ces méchants travailleurs qui avaient le tort d'être en grève? Ce serait inadmissible.

Si M. Charpentier avait dit que NN. SS. les évêques avaient "appuyé la grève et encouragé les grévistes", peut-être M. Richer aurait-il raison de distinguer. En tous cas, cela se discuterait. Mais quand il distingue entre "secourir les travailleurs" et "secourir les familles", il fend les cheveux en quatre et nous laisse deviner des arrière-pensées plutôt douteuses.

LA SEMAINE

JOLIETTE

Journaux

Le Syndicat des Employés des Hebdomadaires de Joliette et le journal L'Etoile du Nord Ltée ne se sont pas encore entendus. Après cinq séances de négociations directes et deux séances de conciliation, les choses en sont encore au même point. Une troisième séance de conciliation doit avoir lieu ces jours-ci.

En réponse aux demandes du syndicat ainsi formulées: une augmentation de 10 cents l'heure, l'atelier fermé, l'étiquette syndicale, la participation aux changements dans les tâches, le patron propose: une augmentation de 3 cents l'heure.

Le syndicat songe à l'arbitrage.

Travailleurs du tabac

Le Syndicat des Travailleurs du Tabac de St-Jacques et la Société Coopérative Agricole de Tabac du District sont entrés en négociations directes; une seule séance a eu lieu à date.

Les demandes syndicales se lisent comme suit: 13 cents d'augmentation pour les employés à l'heure, 19 cents pour les employés à la pièce et quatre fêtes chômées et payées (aucune fête présentement). Le patron offre une augmentation générale de 8 cents d'heure et laisse la discussion ouverte au sujet des employés à la pièce.

Négociant pour le syndicat: MM. Joseph Thibodeau, président du syndicat; Lucien Duval, assistant-trésorier; Jacques Archambault, agent d'affaires. Les négociateurs patronaux sont: MM. Mastoi Dumontier, président du Bureau de direction; Georges-E. Turcotte, gérant, ainsi que les autres directeurs de la Société.

Travailleurs du bois

Trois séances de négociations directes ont eu lieu entre le Syndicat des Travailleurs du Bois et les nouveaux propriétaires de Birchwood Manufacturing.

Le Syndicat présente une demande d'augmentation générale de 20 cents l'heure (jusqu'en avril). Le patron offre une augmentation intermédiaire de 10 cents l'heure ainsi qu'une nouvelle classification des opérations. Une quatrième séance de négociations doit avoir lieu cette semaine.

Hervé Durand, vice-président du syndicat, Côme Rivard, directeur et Jacques Archambault, négociant pour le syndicat; tandis que MM. R. Normandeau, secrétaire, et J.-A. Bélanger, procureur, négocient pour l'employeur.

Ce même syndicat des travailleurs du bois vient d'obtenir que des ouvriers de Birchwood Manufacturing, mis à pied en mars dernier, soient réintégrés dans leurs anciennes fonctions. En effet, l'ancien patron de cet établissement, M. John Lock, avait suspendu une quinzaine d'ouvrier pour une période indéfinie à cause d'activités syndicales. Grâce aux démarches entreprises par le syndicat, la moitié de ces employés rentreront au travail cette semaine et l'autre moitié d'ici quinze jours.

Nouveau syndicat

Un nouveau syndicat vient d'être fondé à Berthierville. Il s'agit du Syndicat des Employés de la Coutellerie de Berthierville qui comprend une vingtaine d'ouvriers à l'emploi de l'entreprise A. Ruhard. La demande de certification avait été faite le 17 septembre dernier, le certificat de reconnaissance a été accordé le 10 octobre.

M. Jacques Archambault a procédé à l'organisation de ce nouveau syndicat.

Des élections ont eu lieu sous la présidence de M. l'abbé Evariste Leblanc. Les officiers élus sont: MM. Jean Gendron, président; A. Massé, vice-président; Lionel Aubuchon, secrétaire-archiviste; Léopold Massé, secrétaire-trésorier; Jacques Archambault, agent d'affaires.

Grève spontanée

Les ouvriers des ateliers Prévost de Ste-Claire ont déclaré mercredi midi une grève spontanée qui dure depuis. Le piquetage se fait jour et nuit et le moral des grévistes est excellent. Les ouvriers ont prévenu le patron qu'ils resteraient en grève aussi longtemps que le président du syndicat en formation, congédié pour activité syndicale, ne sera pas réinstallé.

QUEBEC

Employés de la Cie Paquet Ltée

Les membres qui assistaient à l'assemblée régulière des Employés de Magasins, ont appris pourquoi l'arbitrage qui devait commencer le 14 août, pour régler le différend à la Cie Paquet Limitée est toujours retardé. En effet, si le tribunal d'arbitrage n'a pas encore siégé, la raison est due à ce que l'Arbitre patronal, M. Arthur Hawey, est toujours malade. De sources sûres, nous pouvons dire aux membres que de bonnes nouvelles suivront sous peu, à ce sujet.

Elections:

A cette séance, les membres se sont choisis les officiers qui doivent mener à bonnes fins la marche de leur Syndicat. M. Alphonse Proulx, secrétaire du Conseil Central, présidait cette élection.

Ont été élus: MM. Georges Masson, président; Lucien Dorion, 1er vice-président; Jean Giguère, 2e vice-président; Mlle Georgette Plante, secrétaire-archiviste; J.-Alfred Pelletier, trésorier; Jacques Tardif, secrétaire-financier; Lucien Delisle, secrétaire-correspondant; Edouard Defoy, Octave Guenette, Joseph Renaud, Mlle Régina Nadeau, directeurs; Léandre Tremblay, Louis Jobin, sentinelles.

Les délégués au Conseil Central sont: Georges Masson, Lucien Dorion, Lucien Delisle, Mlle Georgette Plante, Jacques Tardif et Maurice Dussault.

Illogisme de la C.R.O.

Lors de la réception d'une reconnaissance syndicale pour les Employés de Maurice Pollock, Ltée, le Syndicat s'est demandé si la Commission des Relations Ouvrières ne prenait pas ses décisions à la légère, lorsqu'elle émettait une certification.

En effet, lorsque le Syndicat des Employés de Magasins de Montréal demandait son certificat de reconnaissance syndicale pour les employés de Dupuis et Frères, il insistait pour que les Chefs de Rayons soient inclus dans cette reconnaissance mais au préjudice même du Syndicat, les Chefs de Rayons furent exclus.

A Québec, au contraire, la Commission certifie les Employés de la Cie Paquet Ltée, en incluant les Chefs de Rayons à la demande du Syndicat; pourquoi la Commission a-t-elle refusé de les inclure dans le cas de Dupuis et Frères? Finalement, toujours dans le commerce, voici que nous recevons une certification pour les employés de M. Pollack Ltée. Cette fois, à la déception des syndiqués, les Chefs de Rayons de M. Pollack sont inclus bien que le Syndicat ait demandé de les exclure. La Commission a-t-elle réellement une ligne de conduite ou bien tranche-t-elle une décision selon les caprices de ses commissaires? Peut-elle ainsi inspirer confiance aux syndiqués et même aux employeurs? Voilà autant de questions qu'il est permis de se poser après de tels gestes.

Industrie minière

Depuis un mois que le Syndicat des Travailleurs des Mines de Montauban poursuit des négociations directes avec la compagnie. La seule contre-proposition que cette dernière ait présentée se résume à une augmentation de salaire de 5 cents l'heure. Le syndicat avait demandé une augmentation de 30% plus un boni de vie chère. Lors d'une assemblée générale, le syndicat a refusé cette contre-proposition et autorisé les agents négociateurs Rodolphe Hamel et Daniel Lessard, respectivement président et secrétaire de la Fédération de l'industrie minière, à demander les services d'un conciliateur.

Le différend sera donc soumis à un tribunal d'arbitrage sous peu, la date de la première séance de conciliation n'est pas encore connue.

MONTREAL

Tailleurs de pierre

L'Association des Tailleurs de Pierre et de Granit de Montréal, est en pleine période d'activités.

A la dernière assemblée, les membres ont élus les dirigeants. Voici la liste des élus: président, H. Henri Migliozi; vice-président, M. Roland Archambault; secrétaire, Armand Infante; trésorier, M. Germain Després; sentinelle, M. A. Vaillancourt; directeurs, MM. P. Legault, F. Larocque, et J. Roger.

M. Horace Laverdure, agent d'affaires des briqueteurs et maçons, a été choisi par cette association comme agent d'affaires.

DRUMMONDVILLE

Employés de la teinture

Après trois séances de négociations directes, le Syndicat des Employés de la Teinture et la Dominion Silk Dyeing and Finishing n'ont pu s'entendre. Lors des deux premières rencontres, la compagnie a offert 5 cents l'heure d'augmentation et une fête chômée payée alors que le syndicat réclamait 20 cents l'heure d'augmentation et deux fêtes chômées et payées ainsi qu'une clause statuant que le travail accompli entre 6 heures p.m. et 1 heure a.m., serait rémunéré au taux régulier plus 15 cents l'heure.

A l'assemblée générale, les ouvriers refusèrent les contre-propositions de la compagnie et se déclarèrent prêts à aller en conciliation et même jusqu'à l'arbitrage. Ce que voyant la compagnie convoqua une troisième séance de négociations où elle offrit des augmentations de 10 cents l'heure, soit une augmentation générale de 5 cents et 5 cents pour le boni de vie chère et deux fêtes chômées et payées. Après discussion, la compagnie offrit une augmentation générale de 10 cents l'heure. La rencontre se termina sur cette offre.

L'assemblée générale décidera prochainement si oui ou non elle acceptera ces dernières offres.

VICTORIAVILLE

Assemblée du vêtement

Les syndicats du vêtement tiendront mercredi soir à Victoriaville une assemblée générale pour rendre compte à leurs membres de l'arbitrage en cours.



Le Travail est heureux d'offrir ses félicitations à MM. René Paré et Abel Marion à l'occasion de leurs réélections respectives aux postes de président général de l'U.C.C. et président du Conseil supérieur de la coopération.

Logis et coût de la vie

Les conditions d'habitation pour un grand nombre de familles ouvrières sont une occasion prochaine de manquer aux lois les plus élémentaires de la morale. Une exploitation éhontée des "clefs" rend ces conditions d'habitation encore plus immorales et engendre une corruption qui atteint toutes les classes de la société.

Ainsi verrons-nous de riches propriétaires fréquenter ostensiblement l'Eglise alors qu'ils viennent de soutirer quelques centaines de dollars à un pauvre ouvrier qui doit emprunter d'usuriers perfides pour payer le droit d'entrer dans son logis.

Et que dire du coût de la vie qui monte en flèche alors que les salaires sont accrochés à des points fixes!

Plusieurs familles ouvrières souffrent de sous-alimentation et plusieurs semblent l'ignorer!

Dans un monde de plus en plus complexe, ces problèmes épineux doivent être étudiés avec calme, mais aussi avec attention. L'Eglise a toujours demandé aux associations qui s'inspiraient de sa doctrine de ne pas tomber dans la lutte des classes et le collectivisme et de ne pas exciter l'animosité en se livrant à ces déclarations amères et violentes par lesquelles des hommes étrangers à nos croyances ont coutume de pousser les masses au bouleversement de la société". Ces dernières paroles sont citées de Benoît XV.

S. E. Mgr P.-E. Léger

Conciliation

Vu l'échec des négociations directes, le syndicat du vêtement a rencontré les employeurs de la Utility Textile pour une première séance de conciliation. Le syndicat était représenté par MM. Emilien René, A. Meignen ainsi que Mlles L. Roux, L. Dussault et MM. G. E. Gagné, Philippe Girard et Michel Chartrand.

TROIS-RIVIERES

Employés municipaux

Le Syndicat National Catholique des Employés Municipaux des Trois-Rivières Inc. (Section des Services Extérieurs) a procédé récemment à l'élection de ses officiers pour le terme 51-52.

Les officiers élus sont: MM. Eddy Duguay, président; Emile Millette, vice-président; Walter Boucher, secrétaire; Jacques Bouillé, trésorier; Charles Bérubé, assistant-secrétaire; Armand Cloutier, assistant-trésorier; Georges-Arthur Francoeur, gardien; Eddy Beaulieu, sentinelle; Wellie Bourassa et Edgar Isabelle, auditeurs.

MM. Eddy Duguay, Georges-Arthur Francoeur, Emery Bourgeois et Adrien Raymond ont été nommés délégués au Conseil Central des Syndicats O.N.C. des Trois-Rivières et district.

M. Eddy Duguay a été nommé délégué au Fonds Mortuaire.

Les élections ont été présidées par M. Emile Tellier, agent d'affaires des Syndicats O.N.C. des Trois-Rivières et district.

SHAWINIGAN

Employés municipaux

Les officiers suivants ont été choisis lors des élections du Syndicat National des Employés Municipaux de Shawinigan: président, David Pelletier; vice-président, Roméo Vallières, secrétaire-archiviste, Jean-Paul Beaudet; secrétaire-trésorier, Ernest Pépin; sentinelle, Roméo Hill; directeurs, Arthur Robert et Lucien Déry.

M. Harry Saint-Hilaire, secrétaire de la Fédération de la Pulpe et du Papier, présidait les élections.

10,000 dollars d'économie

- L'expédition du journal coûte actuellement .01 cent la copie.
- Si tous nos lecteurs remplissaient les cartes qu'ils ont reçues (ou qu'ils recevront bientôt) et nous les retournaient, l'expédition ne coûterait plus que .01 cent environ pour 30 copies.
- En piastres et cents, cela signifie une économie de près de \$10,000 dollars pour l'administration du journal.
- Remplissez donc au plus tôt la carte que vous avez reçue.
- Inscrivez au complet le nom de votre syndicat.

Signée cette carte ne vous coûtera

RIEN DE PLUS

que ce que vous payez actuellement.